

Florence Lasserre-David

Députée de la 5e circonscription des Pyrénées-Atlantiques



Groupe de travail Mobilités douces et actives

2 mai 2019 – Conseil départemental de Bayonne

Intervenants

- **Plan Vélo et LOM : historique, bilan et perspectives**

Par Florence Lasserre-David, députée de la 5^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques

Echanges avec les participants

- **LOM : les propositions du Club des villes et territoires cyclables**

Par Véronique Michaud, Club des villes et territoires cyclables

Echanges avec les participants

- **Quelle place pour le vélo au Pays basque ?**

Txirrind'Ola

Echanges avec les participants

Plan Vélo & LOM : la chronologie

**19 Sept.
2017**

Lancement national des Assises de la mobilité

**15 juin
2018**

1^{er} Groupe de travail vélo en circonscription

**14 sept.
2018**

Présentation du Plan vélo national, à Angers

**2 avril
2019**

Adoption de la LOM en 1^{re} lecture au Sénat

**17 nov.
2017**

Assises de la mobilité à Bayonne

27 juin 2018
Transmission des conclusions du Groupe de travail à E. Philippe et E. Borne

**26 nov.
2018**

Loi d'Orientation des Mobilités en Conseil des ministres

**2 mai
2019**

2^e Groupe de travail Mobilités douces et actives

Les étapes d'adoption de la LOM

Rappel de la procédure législative



→ La CMP comporte 7 députés et 7 sénateurs et intervient à l'issue d'une première lecture du texte par les deux assemblées, dans le cadre de la procédure accélérée.

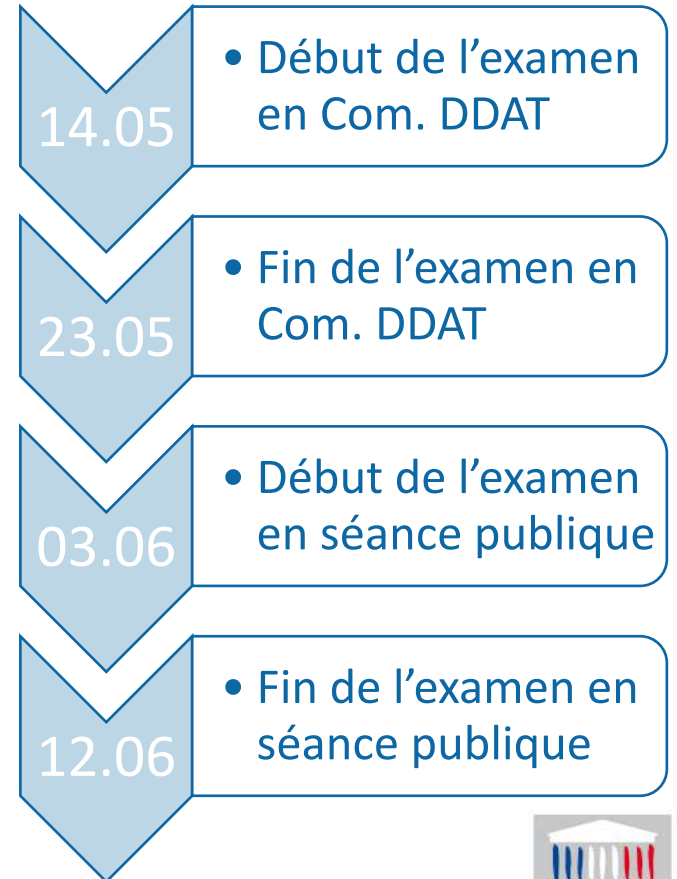
→ En cas d'échec de la CMP, le texte repartira en deuxième lecture au Sénat puis à l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.

La LOM à l'Assemblée nationale

Les rapporteurs et le calendrier

Commission développement durable et aménagement du territoire saisie au fond (sauf sur les articles 23 bis et 25 et les articles rattachés – commission des affaires économiques saisie au fond) :

- **M. Bruno Millienne**
Titre I^{er} : Améliorer la gouvernance en matière de mobilités pour mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des territoires et des entreprises
- **Mme Bérangère Couillard**
Titre II : Réussir la révolution des nouvelles mobilités
- **M. Jean-Luc Fugit**
Titre III : Développer les mobilités propres et actives
- **Mme Bérangère Abba**
Titre I^{er} A : Programmation des investissements de l'état dans les transports : objectifs, moyens et contrôle
Titre IV : Programmation des investissements dans les transports
- **Mme Zivka Park**
Titre V : Simplification et mesures diverses



Plan vélo & LOM : où en est-on ?

La place des mobilités douces et actives dans la LOM

Nous vous proposons un comparatif entre les propositions formulées par le **groupe de travail vélo Pays basque**, réuni le 15 juin 2018 et les dispositions législatives de la **LOM après l'examen au Sénat** du 9 avril dernier, en insistant sur les apports du Sénat, et les dispositions du précédent atelier non reprises par le texte et qui pourraient faire l'objet d'amendements lors de l'examen à l'Assemblée nationale.

1. **Sécurisation des déplacements à vélo**
2. **Lutte contre le vol**
3. **Cadre incitatif**
4. **Développement d'une culture vélo**
5. **Autres dispositions : l'ouverture des données et la régulation du free-floating**


1. Sécurisation des déplacements à vélo

Propositions 1 ^{er} atelier vélo	LOM après examen au Sénat
<ul style="list-style-type: none">• Coût des infrastructures cyclables supporté par les collectivités grâce à un financement de l'Etat• Appels à projets liés au financement des mobilités douces par le ministère des transports	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un Fonds national « mobilités actives » soit 350 millions d'euros sur 7 ans, visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables par les collectivités.
<ul style="list-style-type: none">• Face à la multiplicité des maîtres d'ouvrage et la complexité des projets d'infrastructures cyclables, établir un fonctionnement en « mode projet » en associant élus / associations / utilisateurs	<ul style="list-style-type: none">• Pas de possibilité d'amendement car cela relève de l'intelligence territoriale• → cependant le territoire peut s'en saisir – DEBAT
<ul style="list-style-type: none">• Repenser la place de la voiture et des camions dans l'espace public (vitesse, stationnement) pour protéger les usagers les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none">• Art 21 bis : systématisation des sas vélo aux feux rouges, double sens sur pistes cyclables, stationnement à 5 m en amont des passages piétons interdits aux véhicules motorisés au profit des vélos, des VAE et des EDP.• Propositions d'amendements sur la signalisation apposée sur le véhicule de plus de 3,5T matérialisant la position des angles morts des camions ?

1. Sécurisation des déplacements à vélo

Propositions 1 ^{er} atelier vélo	LOM après examen au Sénat
<ul style="list-style-type: none">Information fiable et fréquente sur la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none">Amendements à proposer ?
	<ul style="list-style-type: none">Art. 22 : Obligations de stationnement vélo dans les constructions d'immeuble devront désormais être « suffisantes » (et non plus « minimales ») 
	<ul style="list-style-type: none">Art. 22 ter : Obligation pour le gestionnaire de voirie hors agglomération d'étudier le besoin et la faisabilité d'itinéraires cyclables lors de la réalisation et de la rénovation des voies interurbaines. 
<ul style="list-style-type: none">Intégrer le vélo dans les projets urbains	<ul style="list-style-type: none">Proposer un amendement de suppression afin de conserver la réglementation existante de l'article L.228-2 du code de l'environnement qui impose la création d'itinéraires cyclables en cas de création ou de rénovation de la voirie urbaine (toutes voies à l'exception des voies rapides et autoroutes).
	<ul style="list-style-type: none">Art. 22 bis : Schéma national des véloroutes et voies vertes arrêté par le ministre chargé des transports après avis du CNDAT. 

2. Lutte contre le vol


Propositions atelier vélo	LOM après examen au Sénat
<ul style="list-style-type: none">Graver les vélos neufs pour lutter contre le vol des vélos	<ul style="list-style-type: none">Art. 22 : Marquage vélos adultes neufs obligatoire au 1^{er} janvier 2021. !! Le Sénat a exclu le marquage vélo enfants pour éviter son augmentation de prix.Proposer un amendement étendant l'identification à tous les vélos sans distinction ?
<ul style="list-style-type: none">Trouver des financements pour créer des stationnements collectifs publics, de moyenne et longue durée.	<ul style="list-style-type: none">Les stationnements pour vélos déjà obligatoires lors de la construction de bâtiments accueillant un service public ou de bâtiments commerciaux ou de cinémas, doivent être dorénavant sécurisés. 
<ul style="list-style-type: none">Autres amendements à proposer ? DEBAT	<ul style="list-style-type: none">La SNCF et la RATP devront réaliser des stationnements sécurisés avant le 01.01.2024.

3. Cadre incitatif

Propositions atelier vélo	LOM après examen au Sénat
<ul style="list-style-type: none">• Prime vélo assistance électrique trop restrictive, l'étendre à tous les achats de vélo	<ul style="list-style-type: none">• Proposition d'amendements ?<ul style="list-style-type: none">• Pour rétablir le dispositif VAE tel qu'il existait en février 2018• Pour l'étendre à l'achat de vélo ou de vélo en leasing avec option d'achat
<ul style="list-style-type: none">• Réduire la TVA sur la vente de vélos	<ul style="list-style-type: none">• → !! norme communautaire
<ul style="list-style-type: none">• Indice kilométrique vélo : modifier le mode de calcul de l'IKV, aujourd'hui calculée en fonction du nombre de km parcourus et versée sur une base forfaitaire de 25 centimes du km.	<ul style="list-style-type: none">• Art. 26 : Création du « Forfait mobilités durables » : jusqu'à 400 euros – exonérés de charges sociales et fiscales – remboursés aux salariés faisant un déplacement domicile-travail en vélo VAE ou covoiturage• Propositions d'amendements : le rendre obligatoire ? L'étendre aux EDP ?• Disposition permettant de cumuler ce forfait avec le remboursement de 50% de l'abonnement transport en commun et frais d'essence



4. Promotion de la culture vélo

Propositions atelier vélo	LOM après examen au Sénat
	<ul style="list-style-type: none"> • Art. 22 : compter du 1^{er} janvier 2021, les autocars neufs doivent pouvoir embarquer au minimum 5 vélos non démontés. Le nombre de vélo, selon la situation, sera fixé par décret. Les autobus de service urbains, plus sollicités, sont exclus de cette mesure. • Propositions d'amendements / débat sur la possibilité d'intégrer les autobus urbains ?
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les enfants : mettre en place des ateliers vélo dans les centres de loisirs et inclure la pratique du vélo dans les programmes scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Art. 22 bis A : Dispositif « Savoir-rouler » pour l'apprentissage du vélo dans les écoles dès 2022 (focus infra). 
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés : stages de remise en selle éligibles au DIF • Labelliser les associations qui organisent ces stages • Sensibilisation des automobilistes avec une formation vélo au sein des auto-écoles, voire un module vélo dans le cadre des épreuves du permis de conduire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions d'amendements ?

5. Autres dispositions

Propositions atelier vélo	LOM après examen au Sénat
<p><i>La question de l'ouverture des données n'a pas été abordée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Art.22 : introduit dans le Code des transports les notions de mobilités actives et d'intermodalité ;notamment l'intermodalité vélo-transports publics et le stationnement dans les pôles d'échanges multimodaux. Il prévoit l'obligation pour les acteurs de la mobilité (RATP, Uber, Lime, etc.) de rendre leur données accessibles à tous en temps réel (hors données protégées par le principe constitutionnel de Liberté du Commerce et de l'Industrie).• Art. 22 : prévoit l'ouverture des données aux collectivités (« Mobility as a service ») ce qui permettrait d'expérimenter, et donc de favoriser l'émergence de solutions innovantes, au bénéfice des utilisateurs.
<p>Le bénéfice des mobilités actives pour la santé publique</p>	<p>Art.22 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposition d'amendement: mention du bénéfice pour la santé que représente le vélo, y compris le VAE et les mobilités actives ?



5. Autres dispositions

Propositions atelier vélo	LOM après examen au Sénat
<p>Réguler le free-floating (zonage précis, charte de bonne conduite, licences, saisonnalité, nouvelles infrastructures de stationnement)</p>	<p>Art. 18 :</p> <ul style="list-style-type: none">• PJL initial : permet à l'autorité détenant le pouvoir de police du stationnement et de la circulation, d'imposer un cahier des charges 100% à la carte aux acteurs du free floating. Elle pourra fixer une redevance d'occupation du domaine public, limiter le nombre d'engins déployés par un opérateur, ou encore interdire la présence de publicité sur leur flotte. Les AOM seront consultées sur ces mesures.• Apport Sénat : Durcissement du régime en soumettant le free-floating à un régime d'autorisation préalable.
<p>Création d'un Heetch rural</p>	<p>Art. 14 : Le projet de loi initial prévoyait de légiférer par ordonnance pour prévoir des dérogations afin de réduire les fractures sociales et territoriales en facilitant les expérimentations de mobilité innovantes et pertinentes en zone peu dense.</p> <ul style="list-style-type: none">• Apport du Sénat : Cet article ayant été jugé trop large, les sénateurs ont voulu autoriser, dans la loi, à titre expérimental le transport de personnes par des particuliers avec une contribution financière allant au delà du strict partage des frais qui définit le covoiturage.• Débat ? Propositions d'amendements ?



« Savoir-rouler à vélo », officiellement lancé !

Historique

- Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), a adopté une mesure visant à « **accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité** ».
- L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la **généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège**.
- Cette mesure a été reprise dans le cadre du **Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018** et figurait dans la synthèse de notre réunion Vélo.

Objectifs

→ Permettre aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège .

En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

[Toutes les informations ici](#)

« Savoir rouler en vélo », c'est quoi ?

Formation en 3 étapes

Une formation encadrée de 10 heures réparties en 3 étapes.

- ✓ Bloc 1 - Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo.
- ✓ Bloc 2 - Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- ✓ Bloc 3 - Savoir rouler à vélo : circuler en autonomie sur la voie publique.

➔ Formation dispensée sur tout le territoire dans le temps scolaire.

Les partenaires au Pays basque

- Atelier Vélo Txirrind'Ola - Bayonne
- VTT Itzuliak - Biarritz
- Aviron bayonnais - Bayonne
- Club olympique bayonnais - Bayonne
- Chrisostome Jean-Luc – Ustaritz
- Delaunay Alexandre – Saint-Jean de Luz
- Delgado Alexis – Ascain
- Recycl'arte – Hendaye